

**INSCRIPTION A
L'ECOLE
MATERNELLE
À PARTIR DU 03
JANVIER 2023**

Ces deux étapes sont indispensables à l'inscription des futurs PS .

Cordialement

La directrice

Votre enfant est né(e) en 2020, pour l'inscrire à l'école maternelle pour la rentrée de septembre 2023 vous devez :

1. Vous rendre **dans la mairie de votre village** pour l'inscrire en fournissant :
 - Un justificatif de domicile
 - Le livret de famille
 - Le carnet de santé (vaccinations obligatoires)
2. Prendre contact **rapidement** avec la directrice de l'école maternelle au 01 64 95 71 36 **(de préférence entre 12h et 13h et après 16h45)** afin d'organiser un rendez-vous.

